



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Internet

Question écrite n° 121707

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur les propositions exprimées dans la note de synthèse du centre d'analyse stratégique intitulée « Le fossé numérique en France ». Le centre d'analyse stratégique suggère d'accorder, dans le cadre du « plan de développement des usages du numérique à l'école » (ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, "Plan de développement des usages du numérique à l'école", 25 novembre 2010), une attention particulière aux jeunes (15-25 ans) à l'écart du numérique en leur proposant des formations adaptées (y compris en dehors du cursus scolaire) et en mettant à leur disposition des ordinateurs et des abonnements à tarif réduit. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans l'enseignement supérieur, le numérique constitue plus que jamais un élément essentiel des conditions d'études, un outil de travail pédagogique indispensable et un atout pour l'insertion professionnelle. Son coût est souvent prohibitif pour les étudiants, alors même que c'est un moyen de favoriser l'égalité des chances. Depuis trois ans, le Gouvernement a fait un effort sans précédent pour l'équipement informatique des universités et des lieux de vie des étudiants avec notamment, dans le cadre du plan de relance, un doublement des points Wifi dans les universités qui sont passés de 10 000 à 20 000. Plus de 94 % des résidences sont raccordées à Internet, et 60 % des cafétérias sont en Wifi. Mais le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souhaité que les étudiants aient accès à la meilleure technologie pour mettre toutes les chances de réussite de leur côté. Il a lancé, à cette fin, le 30 septembre 2011, l'offre « Proxima étudiants » de tablettes interactives à un euro par jour, avec la participation d'Orange à cette offre de démarrage. La spécificité de cette offre est un coût d'entrée modéré, un coût mensuel qui n'excédera pas 30 euros par mois soit 1 euro par jour avec une connexion 3G et un volume de données d'au minimum 1 giga octets par mois. Les tablettes proposées correspondent aux dernières avancées technologiques (iPAD 2, Samsung Galaxy Tab et Archos 80 G9). Les étudiants éviteront ainsi l'effort de trésorerie souvent hors de portée de leur budget et étaleront le remboursement dans le temps : 1 euro par jour sur deux ans pour les deux tablettes. L'étudiant pourra donc acquérir une tablette et un abonnement 3G au prix du seul abonnement. Cette offre initie un premier mouvement pour rendre accessible les tablettes aux étudiants. Le ministre a souhaité que d'autres offres viennent la rejoindre afin que les étudiants aient, dans la durée, un choix parmi les terminaux et les abonnements adaptés à l'évolution des prix et des technologies. Parallèlement à l'acquisition de ces tablettes, le ministre souhaite que soient développées des applications utiles pour les étudiants, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de leur vie quotidienne.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121707

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Industrie, énergie et économie numérique

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 8 novembre 2011, page 11739

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13354